

Cette page vise à expliquer de manière exhaustive la procédure relative à la publication des différents documents sujets à publication tout au long du processus d'appel d'offres ou d'appel à propositions dans le cadre de l'aide extérieure de la CE financée par le Budget général des Communautés européennes (BUDGET) et par le Fonds européen de développement (FED).

La publication - préalable au principe de transparence et d'égalité de participation aux marchés -est une obligation qui découle du Règlement Financier mais également du Guide Pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures financées par le Budget et le FED.

Que publie-t-on comme documents ?

Les documents ou avis standard figurent pour la plupart parmi les **annexes standard au Guide Pratique des procédures contractuelles** et peuvent être consultés à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index_fr.htm

Sur quel support publie-t-on ?

- Parution au **JOCE** (Journal Officiel des Communautés Européennes) pour **tout document** publié au cours du processus d'appel d'offres **international** excepté les dossiers d'appels d'offres, les clarifications ou corrigenda aux dossiers d'appels d'offres, les avis de listes restreintes, appels à propositions ainsi que programmes de travaux annuels en matière de subventions.
- Nous publions **uniquement** les documents relatifs au processus d'appel d'offres international, veuillez vous référer au guide disponible en Cris pour la publication des documents relatifs au processus d'appel local.

Au Journal Officiel et sur le site EuropeAid

- Préavis de marché
- Avis de marché
- Avis d'attribution
- Avis d'annulation
- Corrigendum

Uniquement sur le site internet EuropeAid

- Avis de listes restreintes
- Dossiers d'appels d'offres uniquement pour les marchés de fournitures et de travaux ;
- Spécifications techniques ou toute autre annexe au dossier d'appel d'offres (plans, etc....) ;
- FAQ/Clarifications ;
- Corrigenda aux documents énumérés ci-dessus.
- Programmes de Travaux Annuels.
- Appels à Propositions.

Délais à respecter

Pour les avis soumis à publication au JO

- **15** jours sont nécessaires pour la publication des Prévisions de marché, Avis de marché et Avis d'attribution de marché.
- **10** jours pour toute demande d'annulation ou de corrigendum.

- Le Journal Officiel est publié chaque jour excepté le **dimanche et le lundi** ainsi que certains jours fériés
- Le Supplément S au JO dans lequel sont publiés tous les avis de marché est disponible électroniquement : Il s'agit du TED (Tenders Electronic Daily) qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ted.europa.eu/>

Pour les avis publiés *uniquement* sur le site EuropeAid

- **2** jours

EXCEPTION

- Dans le cas de la publication d'un corrigendum à un avis de marché portant sur une modification (extension, raccourcissement) du délai de soumission et/ou de la session d'ouverture des offres ou de tout autre indication, élément propre à l'avis de marché, le corrigendum au dossier d'appel d'offres correspondant portant sur les mêmes éléments repris dans l'avis de marché doit être publié uniquement sur notre site **mais** à la même date que le corrigendum à l'avis de marché.

Les boîtes fonctionnelles de publication

Les boîtes fonctionnelles sont au nombre de 6

- **AIDCO ALASIPUB**

DCI-ASIA and DCI – LATIN AMERICA

- **AIDCO ACPPUB**

EDF, DCI-AFS and DCI-SUCRE

- **AIDCO NEIGHBOURPUB**

DCI-MED and ENPI-CBC and Nuclear Safety

- **AIDCO IPAPUB**

Instrument for Pre-accession

- **AIDCO THEMAPUB**

DCI-THEMATIC, HUMAN RIGHTS and Instrument for stability

- **AIDCO AWPPUB**

Publication of Annual Work Programmes of Grants (all instruments)